

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 10 février DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est rassemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Éric HEBERT, Dominique LEGO Christophe THIESSÉ,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Patrick HUON,
Mmes Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ,

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Christophe COPLO
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. Mohamed ATIF, Sébastien MULLER, Grégory TEINTURIER, Djibrirou SOW,
Mmes Sonia ROSSIGNOL, Hélène DUTEURTRE, Magali FORTUNA, Danuta MARC, Isabelle AVENEL, Sabrina EL MESBAHI, Elisabeth BOUJU, Sandrine BOUGUERRA, Fatou Bintou FALL, Mireille FRESNE, Clara MOULIN, Audrey MELGARD, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

10 février 2026

DATE DE CONVOCATION

4 février 2026

DATE D'AFFICHAGE

12 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

11

PROCURATION(S)

VOTANTS

11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 10

**AIDES FACULTATIVES PRESTATIONS NON
REMBOURSABLES – PRISE EN CHARGE DE 20%
PERMETTANT DE BÉNÉFICIER DE LA CARTE D'ACCÈS A
L'ALIMENTATION DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE- ÉPIREUIL**

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente informe les membres du Conseil d'administration que des familles de Val-de-Reuil en difficulté ont obtenu une carte accès à l'alimentation et qu'il convient d'effectuer les règlements des 20% restant à leur charge, à l'épicerie sociale Épireuil, sur présentation de la facture ou du devis.

12 cartes ont été attribuées pour un montant global de 744,00€.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'administration de :

- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus à l'épicerie solidaire Épireuil pour un montant global de 724,00€.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote),

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus à l'épicerie solidaire Épireuil pour un montant global de 724,00€.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES